

Foire aux questions Service Scolarité pour les futurs élèves du lycée général et technologique



Quelle est la procédure pour que mon enfant soit affecté en classe de 2ndeGT ou de 1ère technologique au lycée Chaptal de Quimper ?

Les démarches relatives à la procédure d'orientation puis d'affectation pour l'entrée en classes de seconde et première relèvent de l'établissement d'origine de l'élève (= l'établissement où est actuellement scolarisé votre enfant).

Pendant l'année scolaire en cours, vous échangez quant à l'orientation avec l'équipe pédagogique et la Direction : en 3^{ème} et 2ndeGT, une procédure obligatoire d'orientation existe ; si une réorientation est envisagée, vous devez en discuter avec le professeur principal actuel de votre enfant et le service de scolarité.

Ainsi, à l'issue de la phase d'orientation, la procédure d'affectation s'enclenche : l'établissement transfère (procédure d'affectation dématérialisée en 3^{ème}) ou saisit (procédure papier) les vœux des familles dans l'application AFFELNET en avril/mai. *Vous aurez indiqué vouloir venir dans une filière au lycée Chaptal de Quimper.*

La décision relève ensuite de la compétence de la directrice académique des services de l'éducation nationale (nombre de places disponibles, projet sincère et viable...).

Vous serez informés de cette décision via le service en ligne sur Educonnect et par l'établissement d'origine de votre enfant fin juin/début juillet.

Important : à réception de la notification d'affectation de votre enfant au lycée Chaptal, il conviendra de procéder à son inscription administrative : si vous ne remplissez pas le dossier d'inscription début juillet, la place sera cédée à quelqu'un d'autre.

Précision : le lycée Chaptal est un établissement à recrutement départemental, aucune demande de dérogation n'est nécessaire.

Quel est le coût d'une année d'enseignement ?

Le lycée Chaptal est un établissement de l'enseignement public. La scolarité est donc gratuite hormis les frais liés à la restauration et à l'hébergement.

NB : les élèves internes sont accueillis du lundi au vendredi dans les internats des lycées Brizeux et Cornouaille qui se situent à 5 minutes à pied du lycée Chaptal.

Mon enfant aura-t-il besoin de se munir de fournitures spécifiques ?

Aucune liste de fournitures ne sera transmise avec le dossier d'inscription. Lors des premières semaines de cours, quelques enseignants pourront éventuellement demander aux élèves de se munir de certaines fournitures particulières (calculatrice, blouse de laboratoire, ...).

Comment devrai-je faire pour me procurer les manuels scolaires ?

Les manuels scolaires peuvent être fournis aux élèves via l'association « Biblichaptal » sous réserve du versement d'une adhésion minime et d'une caution (non encaissée). Un bulletin d'adhésion et de commande est fourni avec le dossier d'inscription.

Quand devrai-je formuler la demande de bourses lycée pour mon enfant ?

L'établissement actuel de votre enfant vous tiendra informé des dates de la campagne de demande en ligne de bourses lycée pour l'année scolaire suivante. Attention de ne pas oublier !

Précision : le seuil pour obtenir une bourse lycée est plus élevé que pour les bourses collège : ne pas hésiter à faire la demande sur le service en ligne (Educonnect>services en ligne>bourse).